

L'ORIGINE DES GARDES-NOBLES PONTIFICAUX

LE corps des gardes-nobles pontificaux a célébré le le 11 mai dernier le centenaire de son institution. C'est en effet le 11 mai 1801 que, par un *motu proprio*, Pie VII créait la « garde-noble du corps ».

Le but de cette institution, disait le cardinal Consalvi, dans la dépêche de la secrétairerie d'Etat communiquant le décret pontifical au majordome des sacrés palais, c'est « le service personnel de Sa Sainteté non moins que le décorum nécessaire à sa royauté ».

Les gardes-nobles pontificaux remplaçaient les diverses compagnies pontificales que l'occupation de Rome par la République française avait détruites ; c'était le corps des cheuau-légers, qui remontait au quinzième siècle, le corps des cuirassiers, « la compagnia delle corazze », et une compagnie de lanciers, « le lancia spezzate ».

Dès son retour de Venise, Pie VII fut sollicité par la jeunesse du patriciat romain d'instituer pour son service un nouveau corps militaire. Les gardes-nobles furent organisés sur le type de la garde des rois d'Espagne. Ils sont au nombre de 72, y compris les fourriers et deux trompettes. Ils sont divisés en deux compagnies ; les détachements sont commandés par les cadets ; puis viennent les exempts. L'exempt de service, qui fait par-